



AVRIL 2026

opale CENTRE DE RECHERCHE
DLA
» Culture & ESS «

LES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)

UNE GRANDE RICHESSE ASSOCIATIVE



Cette publication, réalisée avec le soutien de MJC de France, met en évidence la richesse et la diversité du tissu associatif des MJC et propose des repères actualisés pour en appréhender les évolutions.

De l'association reposant majoritairement sur le bénévolat à celle gestionnaire d'équipements dans le cadre de délégations de service public, ou encore actrice de la vie culturelle en milieu rural, près de 1 000 MJC, chacune singulière, structurent le territoire.

Ce document revient également sur les dynamiques de structuration confédérale du réseau et apporte des éléments de définition de l'éducation populaire, socle commun aux associations adhérentes.

Il s'adresse en priorité aux chargés-es de mission DLA, aux consultant-es prestataires du DLA, ainsi qu'aux structures associatives.





SOMMAIRE

POURQUOI S'INTERESSER AUX MJC DANS LE CADRE DU DLA ?	2
HISTOIRE ET STRUCTURATION ACTUELLE DU MOUVEMENT DES MJC.....	4
▪ De la république des jeunes à la Fédération Française des MJC	4
▪ De la FFMJC à MJC de France.....	5
▪ L'organisation actuelle de MJC de France	7
- Le choix d'une structuration régionale	7
- Les têtes de réseau régionales.....	8
- Une tête de réseau nationale renouvelée et réaffirmée	8
- MJC : une même appellation et une grande diversité de situations associatives	8
MJC, ENTRE EDUCATION POPULAIRE ET ANIMATION SOCIOCULTURELLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	9
▪ Education populaire : une tentative de définition	10
▪ De l'éducation populaire à l'animation.....	11
▪ Une réelle dépolitisation de l'éducation populaire ?.....	12
MJC : UNE PREMIERE ESQUISSE DE PORTRAIT.....	13
▪ Les MJC en France, en bref	14
▪ 84 % des MJC proposent des activités culturelles	14
▪ Une majorité de jeunes dans les MJC et une prépondérance de femmes dans les conseils d'administration	14
▪ Un budget médian autour de 400 000 €.....	15
▪ Des ressources majoritairement issues de subventions publiques	16
▪ Les ressources humaines : la première richesse des MJC	17
▪ Une diversité de combinaison d'agrément, de labels, de dispositifs.....	18
▪ Des outils de gestion économique et financier classiques	20
ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT	20
▪ Des ingénieries DLA orientées principalement sur les Modèles Socio-Economiques (MSE) et le projet associatif	20
▪ Un accompagnement individuel orienté prospective	21
▪ Un accompagnement collectif pour 10 MJC orienté partenariats	23

POURQUOI S'INTERESSER AUX MJC DANS LE CADRE DU DLA ?

Au sein du réseau DLA, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) ont souvent été l'objet d'un questionnement simple et pourtant central : quel critère mobiliser pour les intégrer à notre système d'information¹. Culture ou animation sociale ?

Cette question trouve un écho singulier dans la thèse de Christian Maurel, « Les maisons des jeunes et de la culture en France depuis la libération : genèse et enjeux », publiée en 1992².

*« **Le premier problème que le sigle MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) et les pratiques réelles et présumées qu'il recouvre, pose à la recherche, est celui de la diversité et de l'indétermination. [...] En effet, on confond souvent Maison des Jeunes et de la Culture avec Maison des Jeunes, Club de jeunes, Maison pour Tous sous toutes ses formes, Club de loisirs, Maisons de la Culture, Centre culturel, Centre social et socio-culturel, Auberge de Jeunesse [...] Mais la confusion la plus courante est celle de MJC et de Maison de la Culture. En effet, on attribue très souvent la création des MJC à André Malraux. [...] On pense qu'elles sont sous tutelle du Ministère de la Culture et on est généralement étonné d'apprendre qu'elles dépendent du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. »***

En effet, certains DLA qualifient systématiquement les MJC d'associations culturelles. Bien que dotées d'un agrément Centre Social (CS), ou agrément Jeunesse Education Populaire (JEP) ou Espace de Vie Sociale (EVS), d'un agrément Habitat Jeunes (HJ) ou encore Atelier Chantier d'Insertion (ACI), le projet associatif de ces MJC est organisé et formalisé autour de l'idée d'éducation populaire et les activités de type pratique culturelle et/ou accès aux arts restent perçues comme fondatrices pour tendre vers ce but.

A contrario, d'autres DLA qualifient la MJC de structure d'animation sociale voire d'insertion ; l'agrément Centre Social (CS) ou Espace de Vie Sociale (EVS) ou encore Atelier Chantier d'Insertion (ACI) étant alors considéré comme le premier critère de caractérisation et l'activité associée aussi parfois perçue comme une finalité.

Les choix de catégorisation réalisés par les DLA ne sont pas univoques et reflètent le point de vue des parties prenantes rencontrées lors des phases de diagnostics ; certaines MJC accordant plus ou moins d'importance à certains aspects de leur projet, suivant les périodes de leurs histoires.

¹ Depuis sa création en 2003, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) peut faire l'objet d'observation et d'analyse, notamment grâce à une base de données nationale complétée par l'ensemble des chargés et chargées de mission DLA.

² <https://mjc-ressource.org>

Les données collectées via le réseau DLA³, croisées à celles observées par MJC de France publiées en 2024⁴ soulignent la très grande diversité des situations des MJC. Néanmoins, bien que diverses, les MJC ont aussi de nombreux points communs :

- Elles sont issues d'une longue histoire de revendications et de développement de l'esprit critique ;
- Elles constituent des espaces de citoyenneté ;
- Sont garantes d'un accueil inconditionnel pour tous et toutes ;
- Proposent majoritairement un accès aux pratiques culturelles et artistiques ;
- Mettent en œuvre une importante diversité d'actions ;
- La polyvalence des activités et des personnes impliquées est un principe partagé.

L'observation et la qualification des MJC constitue donc un défi fécond. Cette note ne fera pas le tour de la question ; elle a simplement pour vocation de permettre aux DLA de mieux se repérer dans cette diversité.

Le présent document revient succinctement sur les grandes étapes de la très riche vie de cette « institution », son actuelle organisation confédérale et propose un panorama non exhaustif des MJC aujourd'hui, avec notamment un accent mis sur deux exemples d'accompagnement par le DLA.

HISTOIRE ET STRUCTURATION ACTUELLE DU MOUVEMENT DES MJC

L'histoire du mouvement des MJC est longue (depuis 1944) et complexe. Inscrite dans des relations enchevêtrées et parfois incommodes avec l'Etat et/ou leurs adhérents, les instances nationales seront jusqu'à trois à coexister en parallèle.

Pour les MJC locales et leurs structures départementales et régionales, c'est avec les collectivités territoriales, devenues progressivement des interlocutrices majeures au fil des mouvements de décentralisation et de déconcentration, que des relations plus ou moins simples et resserrées se nouent.

Le paragraphe ci-dessous résume les principaux points clefs nécessaires à une vision d'ensemble. Il est très largement inspiré de la thèse de Christian Maurel. Néanmoins, il ne s'adosse pas aux mêmes étapes historiques que celles proposées par l'auteur par souci de rapidité.

► De la république des jeunes à la Fédération Française des MJC

1944 : création de la République des jeunes considérée comme l'ancêtre de la FFMJC

³ 35 diagnostics réalisés entre 2022 et 2024

⁴ <https://mjc-de-france.fr/mjc-de-france-presente-les-resultats-du-1er-observatoire-des-mjc/>

L'histoire officielle de la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) veut que ce soit les mouvements de jeunesse de la Résistance et certains syndicats, la CGT en tête, qui se regroupant, aient créé la République des Jeunes, véritable préfiguration de la FFMJC.

Sans minimiser le rôle de ces différents mouvements et organisations [...], il semble difficile d'affirmer que la création de la République des Jeunes [...] aurait été possible sans l'action d'André Philip⁵ et, à travers lui, sans la volonté de l'Etat et du Gouvernement Provisoire de la République Française.

A la fin de la seconde guerre mondiale, pour le gouvernement, la priorité est de rebâtir, de recréer les liens sociaux et d'inscrire les grands principes du Conseil National de Résistance en direction de la jeunesse.

- Mars 1946 : la République des jeunes devient la Fédération des Maisons des Jeunes à l'initiative de l'État
- Janvier 1948 : c'est la création de la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC).

Les documents consultés par Christian Maurel soulignent que les "Maisons des Jeunes" ont, dès les origines du mouvement, revendiqué d'être des Maisons des Jeunes et de la Culture. Dans les MJC, on parle et on pratique à la fois la connaissance des autres civilisations, le cinéma, la poésie, le théâtre, la musique, les échanges culturels internationaux, les arts plastiques, la littérature, la politique, ...

La différence fondamentale avec la Maison de la Culture [celle d'André Malraux] - et c'est sans doute cela l'éducation populaire - c'est que pour la FFMJC, la culture ne se limite pas aux beaux-arts, que toute discipline artistique peut faire l'objet d'une appropriation par le faire et pas seulement par le voir, que la culture ainsi conçue et pratiquée entre nécessairement dans la formation du citoyen et concourt au développement communautaire à condition, comme c'est le cas dans les MJC, que cette culture soit acquise dans une structure favorisant la décision collective, la participation, la prise de responsabilité.

► De la FFMJC à MJC de France

De 1948 à 1969, le nombre de MJC est croissant. Durant cette période, ce sont quelques 6 000 équipements socioculturels qui sont construits et fréquemment confiés en gestion à des associations, dont des MJC.

⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9_Philip

Les MJC sont donc de plus en plus nombreuses et organisées. Elles sont également diverses et polyvalentes dans leur approche.

[...] la polyvalence, souvent stigmatisée et contestée (MJC "touche-à-tout", "fourre-tout", sans compétence particulière, "généraliste" [...]) est, dès les années 50, à la fois un principe, un objectif, une revendication et un combat.

Malgré la volonté affirmée du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports de conduire une politique nationale de la jeunesse et de faire confiance à la FFMJC pour sa mise en œuvre, les Maisons des Jeunes et de la Culture ne voudront jamais être de simples maisons de jeunes et encore moins des maisons des jeunes. Les MJC sont et doivent être "des pépinières de membres ou de responsables d'associations, de syndicats, de partis, de conseils...". Pour cela, les individus, les générations et les classes sociales doivent se côtoyer, communiquer, éventuellement s'affronter dans le cadre de structures où la définition et le respect des règles et décisions communes font force de loi.

Le mouvement s'organise et se structure autour de la FFMJC qui va connaître différentes scissions à partir du milieu des années 60.

Une première rupture a lieu en 1969 où après une période de relations stables entre l'Etat et la FFMJC (période dite de co-gestion) celles-ci se tendent et donnent lieu à la création d'une entité nationale parallèle : l'UNIREG (UNIon des REGions).

[...] l'éclatement de la FFMJC en 1969 en deux fédérations, [est liée à] [...] l'Etat qui entend imposer une forme de régionalisation à une fédération centralisée puissante, [...].

Les raisons d'une telle initiative ? [...] L'attitude des MJC, de leurs directeurs et de leur fédération en mai-juin 1968 donne l'image d'une institution qui à l'évidence ne satisfait pas un Etat [...]. Le secrétariat d'Etat revient régulièrement sur la "politisation » des MJC [que] les événements de mai 1968 ont démontrée à l'évidence". [...] Autre raison : le centre fédéral est devenu trop important et dès lors qu'il favorise des pratiques pouvant contredire les attentes de l'Etat, il n'est plus le partenaire fiable d'une politique de la Jeunesse. Le centre fédéral apparaît comme un Etat dans l'Etat, comme "une administration parallèle" dotée de moyens humains et d'une légitimité comparable à ceux de son autorité de tutelle. [...] Dès lors, la régionalisation autoritaire, la déconcentration de la gestion des personnels et leur retrait des organes de décision sont à la fois un enjeu de reprise de position tutélaire pour l'Etat et un moyen sûr d'affaiblissement de la Fédération.

Une nouvelle difficulté traverse la FFMJC en 1991 : six fédérations régionales quittent la FFMJC et c'est la création de l'AREGES (Association de Recherche, d'Étude et de GEstion Sociale du champ socio-culturel et des MJC). A la différence de la précédente, cette crise est qualifiée par Christian Maurel d'interne et concerne les liens économiques existants entre les structures régionales et la fédération nationale⁶.

⁶ Dans son ouvrage « De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981 », Laurent BESSE évoque la situation particulière des directeurs de MJC. En 1947, ils deviennent employés de la fédération nationale (mise en place d'un

Depuis l'éclatement de la FFMJC consécutif [en 1969] où l'Etat a à un rôle de tout premier plan, c'est la première fois que le conflit est véritablement interne à la FFMJC. [...] il concerne très précisément - et c'est pour cela que l'enjeu économique devient interne - le mode de gestion des seuls revenus importants et réguliers de la FFMJC : les taux moyens des directeurs⁷ permettant de salarier le personnel fédéral.

A partir de là, deux attitudes s'opposent à la FFMJC : d'abord l'attitude de ceux qui pensent que le mouvement de désengagement financier de l'Etat central est irréversible, et que si l'on veut se développer, il faudra gérer au mieux les moyens octroyés par les collectivités locales ; ensuite l'attitude de ceux qui revendiquent pour les MJC et la FFMJC un statut de service public, fortement financé par l'autorité de tutelle

En 1994, l'UNIREG et l'AREGES créent la Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (CMJCF). Jusqu'en 2022, coexistent deux structures d'envergure nationale (La CMJCF et la FFMJC) ; les MJC et leurs fédérations départementales et régionales adhérant à l'une ou l'autre.

En 2021, la FFMJC est mise en liquidation et après différentes étapes, en avril 2022, on assiste à la convergence des MJC vers une seule tête de réseau nationale : MJC de France.

► L'organisation actuelle de MJC de France

Le choix d'une structuration régionale⁸

Au-delà de partager une ambition commune, les MJC de France ont choisi de se structurer en réseau régional et national pour porter plus loin leurs voix et leur volonté de construire une société plus juste et plus solidaire, respectueuse de la dignité de chaque individu.

Parce qu'elles partagent les mêmes valeurs et qu'elles respectent une déontologie commune, les fédérations et associations à vocation régionale animent leur réseau de MJC et d'associations locales et départementales, encouragent le développement d'actions communes et proposent des services adaptés aux besoins et attentes de leurs membres, les MJC et associations locales adhérentes. Elles s'engagent, par l'action des membres du réseau régional, à pratiquer un fonctionnement démocratique, susciter le débat d'idées, favoriser la créativité et l'expérimentation. Dans leurs instances de gouvernance, elles

contrat unique national). Leurs salaires sont versés par l'Etat à la fédération. Cette modalité facilite à la fois leur mobilité professionnelle sur l'ensemble du territoire et garantit leur indépendance vis à vis des contingences locales. Lors de la création du FONJEP, nombre d'entre eux s'y opposent craignant qu'une prise en charge à 50 % de leur salaire par les communes n'entraîne un contrôle des municipalités sur leur travail. <https://books.openedition.org/pur/4081>

⁷ Le taux moyen était un montant moyen des salaires de tous les directeurs actualisé chaque année. C'est ce montant qui servait de référence et qui a permis, lorsque les collectivités contribuaient, de faciliter le mouvement entre les structures (puisque quel que soit le l'âge du directeur et l'expérience, le montant était le même).

⁸ <https://mjc-de-france.fr/presentation-de-mjc-de-france/>

recherchent le renouvellement des membres, la mixité de genre, et une présence renforcée de jeunes.

Les têtes de réseau régionales

- Sont les garantes du respect des principes de la déclaration du 30 avril 2022 et du préambule des statuts de MJC de France
- Assurent une liaison permanente entre les MJC, les associations locales et départementales
- Représentent les MJC auprès de toutes les instances privées ou publiques sur leurs territoires en lien avec les unions ou fédérations départementales ou locales,
- Participent à faire reconnaître l'identité des MJC sans définir un modèle standard mais en tenant compte de leurs singularités,
- Développent et dynamisent le réseau des MJC de leur territoire régional,
- Animent des espaces de réflexion et d'échanges utiles au renforcement des projets des MJC et aux dynamiques d'innovation,
- Promeuvent les actions d'utilité sociale
- Apportent une aide technique, méthodologique et administrative à toutes les MJC et associations locales et départementales affiliées de leurs territoires.

Une tête de réseau nationale renouvelée et réaffirmée

« Nous, représentantes et représentants des seize réseaux régionaux regroupant les 1000 MJC de France affirmons que la tête de réseau nationale est indispensable aux MJC. Nous défendons le choix d'une tête de réseau nationale sous la forme d'une confédération constituée d'entités régionales, MJC de France. Ces entités régionales sont les interlocutrices privilégiées de la tête de réseau nationale ; elles y participent activement et contribuent à son fonctionnement. La tête de réseau nationale met en valeur, fait entendre et percevoir ce que le réseau, dans toutes ses dimensions, porte comme ambitions, comme capacité d'actions et d'innovations pour la nécessaire transformation sociale sur l'ensemble du territoire. »⁹

MJC : une même appellation et une grande diversité de situations associatives

Une association peut mobiliser l'appellation MJC sans pour autant avoir adhéré au mouvement ou même après l'avoir quitté. Actuellement, l'appellation MJC n'est pas une marque déposée.

A contrario, de nombreuses associations sont affiliées, revendiquant ainsi une appartenance aux valeurs sans pour autant utiliser l'appellation. A titre d'exemple : on

⁹ Extrait de la déclaration des MJC de France

trouve des Maisons pour Tous, de quartier, de Loisirs et de la Culture, de la Vie socioéducatif Citoyenne, Centre d'animation, rural, Foyer de Jeunes, Espace culturel, OCAL, Forum, etc.¹⁰

On observe également l'enrichissement du nom de certaines MJC pour souligner un aspect de leur activité. Par exemple, L'alambik ! au Mans pour la MJC Ronceray qui souligne la présence d'une scène culturelle de proximité¹¹ accueillant plusieurs ateliers et stages, des résidences de créations, et de nombreux concerts ou spectacles.

On assiste également à des transformations de noms suite à des fusions, comme par exemple L'Essentiel-le, Association d'Éducation Populaire (MJC – Centre Social) à Dijon qui témoigne de cette étape marquante.¹²

L'appellation MJC recouvre donc différentes dénominations associatives partageant les mêmes valeurs.

Pour « devenir une MJC » affiliée, une association doit :

- Se reconnaître dans la déclaration de principe
- Prendre attache avec sa fédération régionale qui est l'interlocuteur privilégié
- Faire valider la décision en Assemblée Générale

MJC, ENTRE EDUCATION POPULAIRE ET ANIMATION SOCIOCULTURELLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Pour tenter de mieux cerner l'objet MJC, il est également nécessaire de revenir sur la notion d'éducation populaire dont celles-ci se revendiquent.

Déclaration de MJC de France

« *Bâties sur des valeurs républicaines, **d'éducation populaire**, sur les principes de la laïcité, de solidarité, de tolérance et de responsabilité, les MJC intègrent les attentes d'une société en évolution constante.*¹³ »

Tout comme les MJC sont diverses et impossibles à catégoriser, la notion d'éducation populaire ne se laisse pas attraper avec facilité. Le paragraphe suivant propose quelques éléments de définition pour souligner les tensions qui traversent cette notion.

¹⁰ <https://mjc-de-france.fr/pas-a-pas-accompagner-la-creation-dune-mjc-sur-ma-commune/>

¹¹ <https://www.mjc-ronceray.org/scene-culturelle-de-proximite/>

¹² <https://lessentiel-le.fr/qui-sommes-nous/>

¹³ <https://mjc-de-france.fr/declaration-de-mjc-de-france/>

Comme souligné par Christian Maurel suivant le point de vue depuis lequel on se place pour penser l'éducation populaire, la manière de qualifier les MJC sera très diverse.

« On classera les MJC dans l'action culturelle (sorte de petite Maison de la Culture), dans l'animation socio-culturelle (c'est très souvent le cas et cela prend de plus en plus une signification péjorative), ou même dans l'action sociale. »

► Education populaire : une tentative de définition

Pour Luc Carton¹⁴ à qui est confié dans les années 2000, par la Ministre de la jeunesse et des sports, un travail d'état des lieux sur l'éducation populaire « L'éducation populaire c'est la procédure qui permet de construire du syndicalisme, c'est à dire de la production collective de connaissances, de représentations culturelles, de signes qui sont propres à un groupe social en conflit. »

Pour les contributeurs et les contributrices du site www.education-populaire.fr, l'éducation populaire, c'est l'ambition de ne pas séparer l'action et l'analyse, de ne pas séparer celles et ceux qui font, celles et ceux qui réfléchissent, et celles et ceux qui décident. C'est en cela que l'éducation populaire est directement liée pour eux aux pratiques d'autogestion. L'éducation populaire, ce n'est pas apporter la conscience de l'extérieur à des personnes qu'on considérerait comme « à conscientiser ». Ce sont des dynamiques collectives qui permettent aux dominé-es de développer ensemble une compréhension critique de la société et des origines des inégalités sociales. Il s'agit de se donner les moyens de comprendre le monde pour pouvoir le transformer.

Selon Laurent Besse¹⁵, la culture dans les MJC a toujours été pensée dans une perspective d'éducation populaire, c'est-à-dire d'abord comme une question politique, et elle est considérée comme un moyen d'agir et de transformer le monde. « Qu'il y ait parfois un écart, voire un gouffre, entre les intentions et les actions n'enlève rien à cette réalité ».

Enfin, comme indiqué dans un avis publié en 2021 par le Conseil Economique Social et Environnemental et intitulé l'Education populaire, une exigence du XXI^e siècle¹⁶, « il n'existe pas de définition arrêtée de l'éducation populaire, mais des définitions. Parce que l'histoire de « l'éduc pop » est intimement liée aux différents courants de pensées qui l'ont construite, chaque association, réseau, mouvement, actrice ou acteur qui s'en réclame porte une conception particulière plus ou moins explicite de ses missions, tâches et pratiques qui lui permettent notamment de répondre, à sa manière, aux questions de société. L'éducation

¹⁴ Philosophe. Militant de l'Éducation populaire. Vice-président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg (Suisse)

¹⁵ Maître de conférences en histoire contemporaine IUT de Tours, département Carrières sociales (Université de Tours) - L'action des maisons des Jeunes et de la Culture, in Informations sociales, 2015/4, N°190)

¹⁶ L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle, Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps ; https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_12_education_populaire.pdf

populaire est un projet politique et une démarche, reposant sur deux piliers d'égale importance : la pensée et l'action. »

Dans le rapport, est mentionné que l'éducation populaire présente des constantes qui, sans être exclusives, la caractérisent :

- La finalité transformatrice de la société ;
- L'objectif de contribuer à l'émancipation individuelle et collective ;
- L'attachement à une pédagogie active reposant sur le principe que chaque personne est porteuse de savoirs, tous étant sachants et apprenants ;
- La reconnaissance du droit à l'expérimentation, au "tâtonnement" dans son rôle de laboratoire de l'innovation sociale ;
- Le portage des actions par des structures à but non lucratif dès lors qu'elles s'inscrivent dans une visée d'intérêt général ;
- L'attachement au développement de la qualité de vie sur les territoires

► De l'éducation populaire à l'animation

Entre 1962 et 1975 ce sont quelques 6 000 équipements socioculturels qui sont inaugurés, accompagnant l'urbanisation massive qui prend la forme des « grands ensembles ». Les associations deviennent alors plutôt gestionnaires de ces lieux et créent des emplois pour les animer. En 1964, c'est la création du FONJEP¹⁷ : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, sous la forme d'une association loi 1901. Il s'agit pour la puissance publique d'organiser le temps libre des jeunes en recourant à une cogestion entre l'État et les associations.

L'animation devient une activité de plus en plus professionnelle, encadrée par des formations et des diplômes. Pour certains professionnels et certaines professionnelles, elle y perd alors sa dimension critique. Cette évolution se fait dans un double contexte : la puissance publique qui cherche à organiser un secteur d'activité en développement et les animatrices et animateurs qui revendiquent une reconnaissance y compris financière de leur métier¹⁸.

Les années 1980 voient également le développement de la politique de la Ville qui s'intéresse principalement au chômage des jeunes et à l'immigration : la priorité est désormais à « l'insertion sociale et professionnelle ». Pour certaines autrices et certains auteurs dont Cyrille Bock¹⁹, l'éducation populaire est désormais souvent confondue, voire limitée, à l'animation socioculturelle. C'est le début de sa « ringardisation ».

¹⁷ <https://www.fonjep.org/index.php/actualite/histoire-par-decennie-du-fonjepde-1964-1974-60-ans-deducation-populaire>

¹⁸ En 1988 est créée la convention collective de ce secteur aujourd'hui connue sous l'acronyme ECLAT (Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988)

¹⁹ Maître de conférences à l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès en Sciences de l'Éducation, <https://www.education-populaire.fr/histoire-depolitisation-animation-socioculturelle-cyrille-bock/>.

Pour d'autres, comme Laurent Besse, le tournant des années 1980 conduit à un véritable écartèlement des MJC qui sont prises entre une injonction à l'action sociale et la concurrence née de l'institutionnalisation de l'action culturelle au niveau local, en particulier de la construction d'équipements culturels spécifiques, mieux adaptés aux exigences artistiques contemporaines²⁰. L'institutionnalisation des politiques culturelles locales met en difficulté ces associations à vocation large, globale, qui ne souhaitent pas entrer dans des logiques de dispositifs et de projets municipaux.

Aujourd'hui, nombre d'associations disposent de l'agrément « Jeunesse et éducation populaire ». Néanmoins selon Cyrille Bock elles proposeraient principalement des services de l'ordre de l'animation et du loisir sur les temps extrascolaires, en réponse à des appels d'offres et/ou à des délégations de service public, loin des enjeux politiques initiaux de cogestion et d'émancipation.

La notion de « *travail de la culture dans la transformation sociale* » qui est remise en avant depuis les années 2000 témoigne par ailleurs pour Laurent Besse d'une volonté de repolitiser l'éducation populaire et de ne pas l'enfermer dans la seule dimension culturelle, sans pour autant écarter celle-ci, ni en nier la dimension artistique. Le succès de cette notion auprès des acteurs des MJC ne s'accompagne pas automatiquement d'une transformation des pratiques. Il témoigne néanmoins d'un attachement à une conception de la culture comme une question fondamentalement civique ou politique.

► Une réelle dépolitisation de l'éducation populaire ?

Pour de nombreux professionnels, de nombreuses professionnelles et bénévoles, l'objectif d'émancipation et de transformation sociale reste central dans les mouvements d'éducation populaire ; la pratique de la culture et/ou l'accès aux arts constituant un des leviers essentiels pour atteindre cet objectif.

Néanmoins, comme souligné par les travaux de Viviane Tchernonog²¹ et Lionel Prouteau ou encore le dernier avis du CESE²², l'évolution générale du contexte sociopolitique et du financement des associations, qui limite l'accès aux subventions de fonctionnement et favorise un recours de plus en plus important par les collectivités et l'Etat aux marchés publics, crée pour les associations des tensions majeures entre valeurs et capacité d'actions.

Réunis en assemblée générale extraordinaire en avril 2022, les 16 réseaux régionaux MJC de France réaffirmaient donc leur volonté de répondre aux enjeux du XXI^e siècle :

- Favoriser l'autonomie, l'émancipation, l'épanouissement et la prise de responsabilités des personnes pour participer à la construction d'une société plus solidaire par l'éducation et la culture,

²⁰ Et/ou à la culture scientifique et technique

²¹ Le Paysage associatif français – Les associations : état des lieux, 2023 - <https://www.associatheque.fr/fr/etude-paysage-associatif-francais-associations-etat-lieux.html>

²² https://djepva-association2.menjes.ate.info/IMG/pdf/2024_09_financement_associations.pdf

- Viser à ce que toutes et tous deviennent des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante,
- Promouvoir les initiatives et actions avec et pour les jeunes,
- Animer des lieux d'expérimentation, d'innovations sociales et de pratiques citoyennes propres à faire vivre les valeurs de la République,
- Respecter le pluralisme des idées sans attache à un parti, un mouvement politique ou syndical, une confession,
- Garantir le principe de laïcité,
- Encourager le dialogue et le débat dans le respect des convictions personnelles,
- Agir pour la reconnaissance et la promotion des droits culturels des personnes,
- Lutter contre toute forme de discrimination.

MJC : UNE PREMIERE ESQUISSE DE PORTRAIT

Comme évoqué précédemment, les MJC sont des structures associatives historiques qui agissent à la charnière de différentes politiques publiques : culture, vie associative, politique de la ville, animation sociale, sport, insertion, jeunesse, ...

Elles font fréquemment appel au DLA pour répondre à différents enjeux. Plus de 200 MJC exclusivement culture ont été accompagnées depuis 2003 (sources DLA). Sans doute sont-elles plus nombreuses si l'on considère que certaines ont été intégrées à notre système d'information avec d'autres entrées sectorielles.

Un échantillon de 35 diagnostics DLA réalisés entre 2022 et 2024 a été mobilisé pour tenter d'identifier leurs grandes caractéristiques en matière de budgets, de ressources humaines, de partenariats, d'outils de gestion et de besoins d'accompagnement.

L'observatoire publié par MJC de France en 2024 est venu soutenir et conforter ce souhait de clarification.²³

Les données extraites des diagnostics DLA et celles de l'observatoire convergent pour souligner la grande diversité des MJC, tout en permettant de dresser un portrait des MJC portrait qui se dessine en creux au travers de médianes et de moyennes.²⁴

²³ <https://mjc-de-france.fr/mjc-de-france-presente-les-resultats-du-1er-observatoire-des-mjc/>

²⁴ Pour étudier une série statistique, il est utile d'en définir le « milieu », c'est-à-dire une **valeur centrale**. Pour cela, deux mesures mathématiques peuvent être utilisées : la moyenne et la médiane. La **moyenne** est calculée comme la somme des valeurs d'une série divisée par le nombre de valeurs dans cette série. La **médiane** divise, quant à elle, la série étudiée en deux groupes égaux. Dans cette note, les deux mesures sont mobilisées.

► Les MJC en France, en bref

- Nombre d'associations MJC en France : 1 000
- Nombre de bénévoles cumulés : 43 000
- Nombre d'emplois cumulés : 17 500
- Nombre d'adhérents et adhérentes : 400 000
- Nombre de bénéficiaires : 4 millions
- Masse financière globale cumulée : estimation entre 400 000 et 500 000 millions d'€

► 84 % des MJC proposent des activités culturelles

D'après l'observatoire MJC de France, partout en France, les MJC donnent accès aux pratiques artistiques, culturelles et aussi sportives. Quelle que soit leur implantation géographique (25 % sont en Quartier Prioritaire de la Ville et 43 % en zone rurale), les MJC participent à faire vivre la culture. En effet, 84 % proposent des activités culturelles et pour cela, 32 % des MJC disposent d'un emploi spécifiquement dédié.

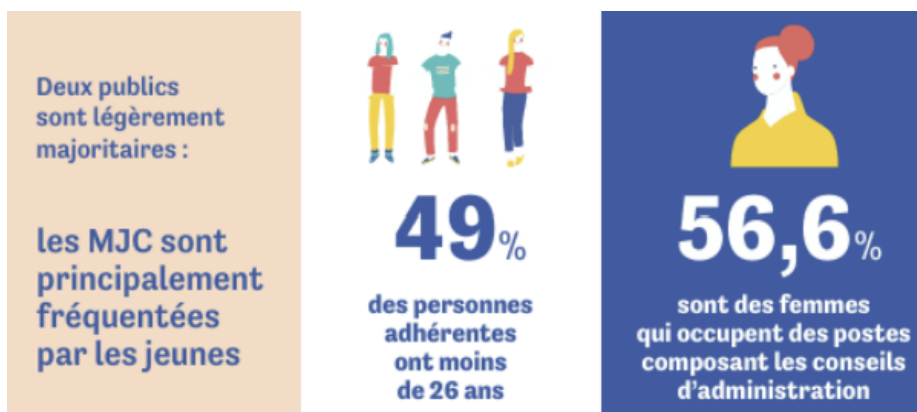
Parmi les propositions d'activités, on identifie :

- L'accompagnement des pratiques artistiques en amateur (57 %),
- Le soutien à la création (41 % accueillent des artistes en résidence)
- La diffusion culturelle :
 - 67 % assurent une programmation dont 71,4 % ont une programmation jeune public
 - 82 % d'entre elles associent les bénévoles et les adhérents à l'élaboration de celle-ci
 - Les actions liées à la programmation culturelle relèvent du théâtre (69,7 %), de la musique (68,7 %), de la danse (41,4 %), d'expositions (44,4 %) et du cinéma (35,4 %).
- L'animation de médias locaux (15,5 %)
- La proposition d'actions d'éducation aux médias et à l'information (22 %)
- L'accompagnement des projets jeunesse, par exemple avec :
 - L'organisation de festivals culturels (33 % des structures),
 - L'ouverture d'espaces de diffusion et d'exposition (29,2 %),
 - Des actions d'éducation aux médias et à l'information (22 %),
 - L'organisation de séjours (44 %),
 - Des accueils collectifs de mineurs (50 %),
 - Des activités sportives (42 %)

► Une majorité de jeunes dans les MJC et une prépondérance de femmes dans les conseils d'administration

D'après l'observatoire MJC de France, 49 % les personnes adhérentes a moins de 26 ans et 56,6 % des femmes occupent des fonctions dans les conseils administration.

Dans sa dernière enquête sur le bénévolat parue en 2025, si Recherche & Solidarité²⁵ identifie une progression significative du bénévolat chez les femmes, désormais au même niveau que celle des hommes et des plus jeunes (de moins de 35 ans), il n'en demeure pas moins que les femmes ne représentent que 44% des membres des CA des associations, alors qu'elles sont 56,6% dans les instances des MJC.



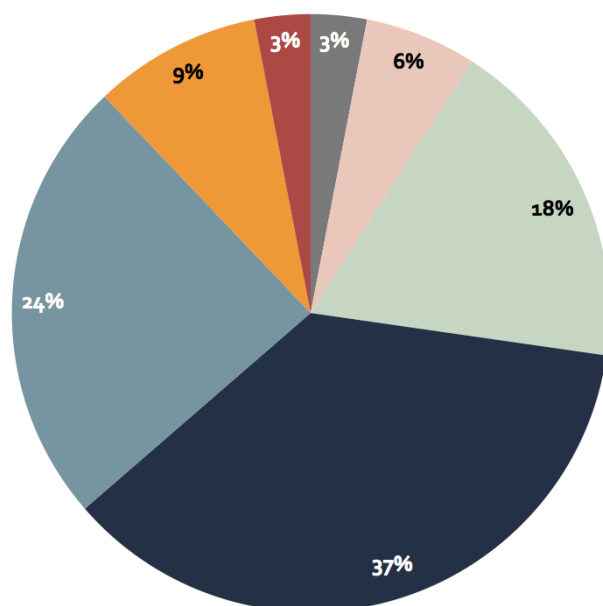
Source : MJC de France

► Un budget médian autour de 400 000 €

D'après les données du DLA, 13 MJC sur 35 ont un budget compris entre 300 000 et 600 000 €. Au sein de l'échantillon observé, une seule MJC dispose d'un budget inférieur à 50 000 € et fonctionne principalement sans salarié permanent avec une coordination bénévole. Là où une autre voit son budget dépasser les 3 millions d'€ et dispose d'une équipe salariée comprenant 165 personnes pour 65 équivalents Temps Plein (ETP). Cette MJC située en zone urbaine très dense gère 4 équipements distincts dont l'un confié en Délégation de Service Public (DSP).

²⁵ <https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2025/05/La-France-benevole-26-05-2025.pdf>

Répartition par tranches budgétaires en % de structures concernées



■ < 50 000 ■ 50 à 100 K€ ■ 100 à 300 K€ ■ 300 à 600 K€ ■ 600 à 1,2 M€ ■ 1,2 M à 3 M€ ■ > 3 M€

Source : échantillon de 35 MJC diagnostiquées par le DLA entre 2022 et 2024

L'observatoire de MJC de France identifie une médiane budgétaire de 409 000 € avec un écart entre les valeurs minimales et maximales plus élevé que celui observé via les données DLA.

A noter : les DLA n'accompagnent pas ou à la marge de structures non employeuses, ils et elles croisent donc peu de données budgétaires inférieures à 50 000 €.



Source : MJC de France

► Des ressources majoritairement issues de subventions publiques

D'après les données DLA, les MJC perçoivent en moyenne 57 % de subventions publiques, issues de 4 partenaires publics distincts avec une forte prédominance des Villes et de la CAF.

D'après l'observatoire de MJC de France, celle-ci se situe plutôt à 52 % de subvention publique dont :

- 63,3 % provenant du bloc communal ;
- 16,8 % de la CAF ;
- 10,1 % de l'État ;

- 4,7 % des départements ;
- 1,8 % des régions.

D'après les données DLA, le chiffre d'affaires moyen²⁶ des MJC est 43 % et de 48 % d'après l'observatoire de MJC de France. D'après les données DLA, le mécénat est globalement inexistant et les contributions volontaires en nature peu valorisées ; seuls 47 % des MJC accompagnées pratiquent une valorisation comptable explicite.

D'après les données DLA, les MJC disposent en moyenne de 156 000 € de fonds propres et d'une trésorerie nette moyenne de 136 000 €.

► Les ressources humaines : la première richesse des MJC

D'après les données DLA, la masse salariale moyenne est de 64 %. Dans les MJC dont le budget se situe entre 300 000 et 600 000 €, on compte une moyenne de 8,5 ETP.

Et toutes MJC confondues, une moyenne de 2 100 adhérents et adhérentes (échantillon DLA).

Budget (en total des produits)	< 50 000	50 à 100 K€	100 à 300 K€	300 à 600 K€	600 à 1,2 M€	1,2 M à 3 M€	> 3 M €
Moyenne Nb ETP	1	1,7	3,91	8,49	14,59	31,15	65
Moyenne Nb adhérents et adhérentes/bénéficiaires	230	110	787	1070	1076	4660	7000
Moyenne Nb administrateurs et administratrices	9	11	13	18	21	22	-

Source : échantillon de 35 MJC diagnostiquées par le DLA entre 2022 et 2024

D'après l'observatoire de MJC de France, pour une MJC ayant un budget de 409 000 €, on compte en moyenne 7 ETP pour 20 salariés/salariées. Et toutes MJC confondues, une médiane des adhérents et adhérentes de 588 personnes.



Source : MJC de France

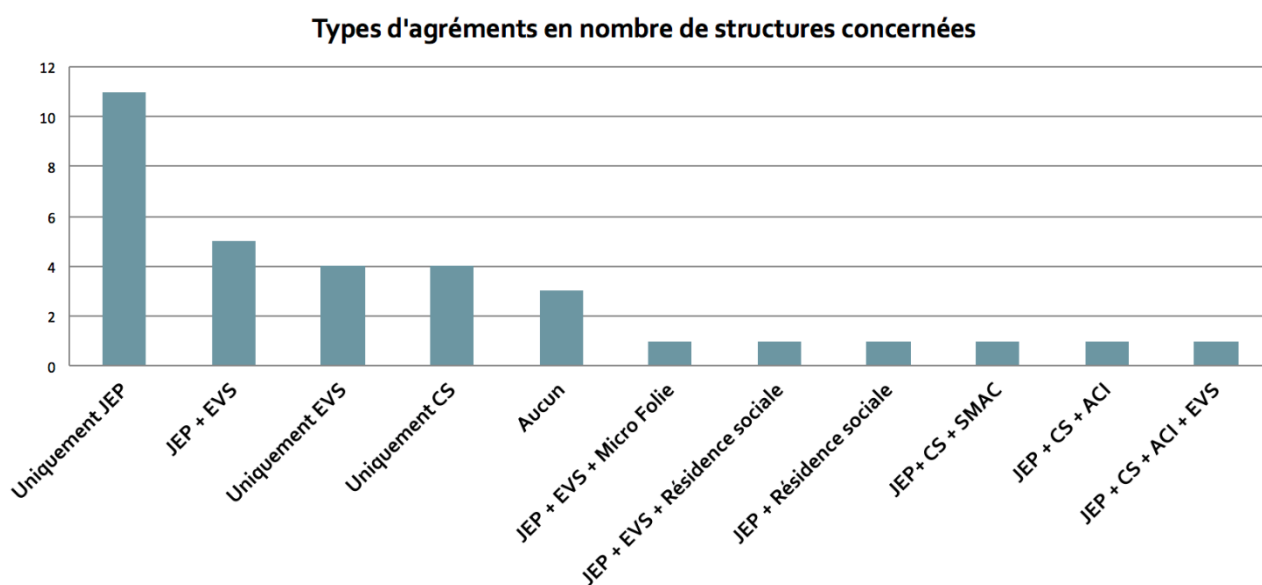
²⁶ La notion de chiffre d'affaires correspond au plan comptable. Elle est parfois appelée autofinancement.

► Une diversité de combinaison d'agrément, de labels, de dispositifs

D'après les données DLA, une majorité de MJC n'ont qu'un seul agrément : l'agrément Jeunesse Education Populaire (JEP^o) délivré par la Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Néanmoins, il est également possible d'être une MJC sans pour autant avoir l'agrément JEP.

Toutefois, on observe aussi une diversité importante de combinaisons d'agrément, de labels et de dispositifs qui souligne la grande polyvalence historique des MJC, dont deux sont délivrés par le Ministère de la culture : le label SMAC - Scènes de Musiques Actuelles et le dispositif Micro-Folie.

Cette diversité reflète les réalités territoriales et de développement choisies par les MJC. A titre d'exemple, l'association L'Essentiel-le, Association d'Éducation Populaire à Dijon, citée précédemment, est le fruit d'une fusion entre deux associations dont l'une était agréée centre social.



Source : échantillon de 35 MJC diagnostiquées par le DLA entre 2022 et 2024

Glossaire des agréments / labels / dispositifs mentionnés

Agrément JEP : Jeunesse et Education Populaire délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, à travers notamment ses services locaux SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports). Cet agrément "jeunesse et éducation populaire" est le plus ancien. Il a été institué par une ordonnance, en date du 2 octobre 1943, rendue applicable par l'ordonnance du 9 août 1944. Il s'agissait alors de réserver aux associations agréées le bénéfice éventuel de subventions. Aujourd'hui, plus de 400 associations sont agréées au titre des associations nationales et 17 000 disposent d'un agrément départemental.

Agrément EVS : Espace de Vie Sociale délivré par la Caisse d'Allocation Familiale. L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui s'adresse à tous les publics, a minima, les familles, les

enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant de renforcer les liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage et de coordonner des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. 1 727 espaces de vie sociale agréés par les CAF en 2022, avec un budget moyen de 110 500€ par structure.

Agrément CS : Centre social délivré par la Caisse d'Allocation Familiale. Les centres sociaux sont des structures de proximité qui créent et nourrissent le lien social, animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitants et d'habitantes. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire. 2 200 Centres sociaux, en territoire urbain et rural, 1 900 000 habitants/habitantes accueillies chaque année, + 55 000 salariés/salariées et + 192 000 bénévoles dont 52 000 bénévoles dans les instances de gouvernance/pilotage

Agrément Résidence sociale : délivré par le Préfet de région. La résidence sociale offre une solution de logement meublé (ou non) temporaire (sauf exceptions : pensions de famille, résidences accueil), à des ménages ayant des revenus limités ou des difficultés d'accès au logement ordinaire pour des raisons économiques et/ou sociales et pour lesquels un accompagnement social peut être nécessaire. Elle peut spécifiquement accueillir des jeunes travailleurs (F.J.T) et des travailleurs migrants (anciens F.T.M)

Conventionnement ACI : Atelier Chantier d'Insertion délivré par l'Etat. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les salariés/salariées des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont conventionnés par l'État et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions.

Label SMAC : Scène de Musique Actuelle délivré par le ministère de la Culture aux structures se consacrant aux musiques populaires. Les institutions culturelles labellisées SMAC assurent la diffusion régulière et dans des conditions d'accueil professionnel de concerts de musiques actuelles (musiques électro-amplifiées, jazz, chanson, musiques traditionnelles...) en particulier de groupes/artistes en développement. Label créée en 1996 pour succéder au programme « Cafés-musique ».

Dispositif Micro Folie : porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), concepteur et opérateur du déploiement des Micro-Folies sur l'ensemble du territoire national. Lancé depuis 2017, le programme des Micro-Folies se veut un dispositif de politique culturelle de proximité innovant. Chaque Micro-Folie, animée par au minimum un médiateur/une médiatrice, est articulée autour du Musée numérique réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions (230 partenaires à ce jour).

► Des outils de gestion économique et financier classiques

D'après les données DLA, les MJC sont globalement peu équipées en plan de trésorerie. Seules 40 % des structures de l'échantillon en possèdent un.

En revanche, elles sont majoritairement dotées de bilans puisque 73 % d'entre elles ont une comptabilité d'engagement en partie double et déclarent mobiliser leurs outils bilanciers pour gérer l'association.

Une majorité d'entre elles déclarent également mobiliser une approche analytique ; 60 % des structures de l'échantillon.

Comme déjà évoqué, 47 % des structures accompagnées valorisent leurs contributions volontaires en nature de manière explicite.

ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT

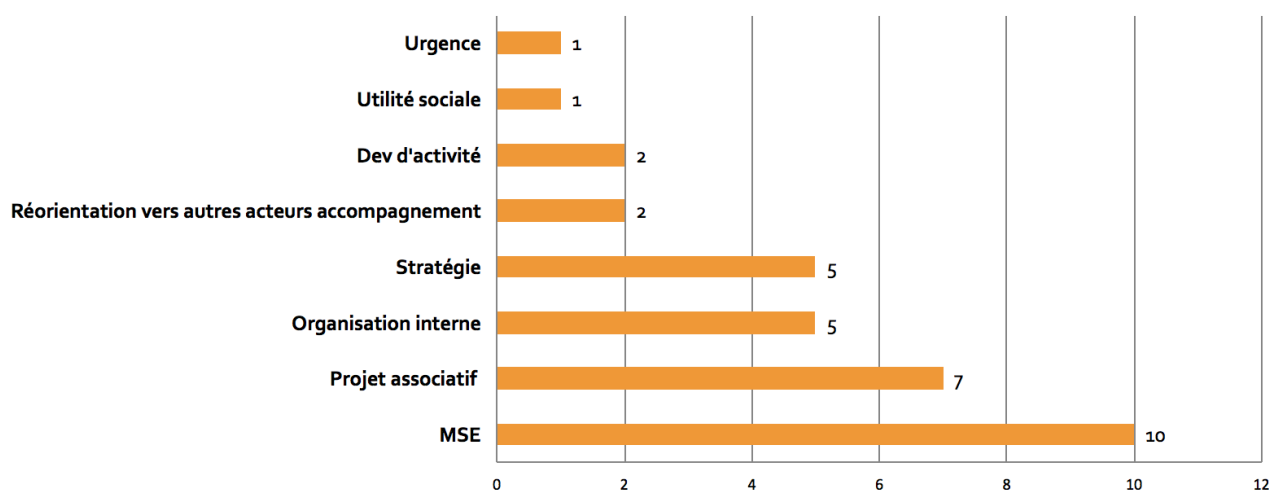
► Des ingénieries DLA orientées principalement sur les Modèles Socio-Economiques (MSE) et le projet associatif

D'après les données, les missions d'ingénierie DLA ont en priorité concerné les Modèles Socio-Economiques (MSE) et le projet associatif des MJC. Ces résultats sont à l'image des besoins les plus fréquemment accompagnés dans le DLA, tous secteurs confondus et ne disent rien d'éventuelles trajectoires qui concerneraient spécifiquement les MJC.

Néanmoins, derrière les notions de projet associatif et de MSE, on observe que les MJC sont aux prises avec différentes questions spécifiques. Pour certaines, il s'agit d'interroger le recours à la notion même d'éducation populaire : faut-il la revendiquer ou a contrario la faire vivre sans l'évoquer. Pour d'autres, il s'agit de questionner la relation à leurs partenaires publics (quel équilibre trouver entre autonomie, co-construction et réponse à des marchés).

Pour d'autres encore, c'est la relation de l'association aux nombreux adhérents et nombreuses adhérentes qui est objet de réflexion : qu'est-il attendu d'eux et d'elles de la part de la MJC, quelles peuvent-être les différentes manières de s'impliquer, que peut-on inventer de nouveau, de différent, quelle attitude adopter face au « consumérisme » parfois ressenti par les équipes au sein des MJC (est-ce un mythe, une réalité ?), ...

Thèmes des ingénieries/actions DLA en nombre de structures concernées



Source : échantillon de 35 MJC diagnostiquées par le DLA entre 2022 et 2024

Pour illustrer les singularités des situations évoquées tout au long de la présente note, nous avons retenu deux accompagnements : l'un individuel et l'autre collectif.

► Un accompagnement individuel orienté prospective²⁷

Présentation synthétique de la MJC (données 2022)

- Création : 1946
- Implantation géographique : une commune de 10 000 habitants
- Budget moyen : 1 200 000 €
- Nombre de salarié.es et d'ETP : 53 salarié.es pour 25 ETP
- Adhérent.es : 1 800

Gouvernance :

- Un bureau composé de 9 personnes,
- Un conseil d'administration de 21 personnes
- Existence de trois catégories de membres supplémentaires : membres associés, membres d'honneur et membres de droit dont le maire et le président de la FRMJC

Agréments / Labels / Dispositifs : Jeunesse Education Populaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Centre de vacances, Espace de Vie Sociale, Certification Qualiopi, Micro-folie, Cité éducative

Partenariats institutionnels : Commune, Département, Région, CAF, ANCT et Ministère de la culture

Activités :

- Tourisme social avec de l'hébergement et de la restauration au Centre International de Séjour (CIS)
- Enfance / Jeunesse avec un Point Information Jeunesse (13-30 ans), la gestion d'un accueil de loisirs (3-11 ans) et d'un accueil de jeunes (12-17 ans)

²⁷ Exemple d'une MJC accompagnée dans le cadre d'un DLA – Toutes les données permettant d'identifier la MJC ont été anonymisées.

- Culture avec l'animation de la Micro-Folie, de rendez-vous culturels réguliers et un poste de médiation dédié
- Numérique et innovation avec l'accompagnement et la formation au numérique dans le cadre d'un FABLAB
- 70 activités réparties en plusieurs domaines : art et expression, danse et musique, loisirs et découvertes, savoir et innovation, sport et bien-être.

En 2022, la MJC se porte bien.

Comme je le précisais l'an dernier, la Maison possède, outre l'atout « situation géographique », de très bons outils : C.I.S., Restaurant, Centre de loisirs, Salle de sports, Fablab, Micro-folie, etc..., l'ensemble dans des locaux récemment rénovés. Mais aussi des actions : Espace jeunesse, résidence culturelle, coopérative Jeunesse de Service, etc... qui permettront, de rassembler à nouveau un très grand nombre d'adhérents et d'adhérentes et de partenaires, afin que la « ruche MJC » retrouve son extraordinaire effervescence. Quelques perspectives permettent d'augurer, dans un avenir que nous souhaitons très proche ou peu lointain, [...] une « floraison » de projets et de nouvelles actions qui pourront redonner l'élan nécessaire à l'épanouissement de notre structure.

Extrait du rapport de gestion et d'orientation, 2022

Lorsque la MJC contacte le DLA c'est donc dans une perspective de développement ; il s'agit d'interroger la possibilité d'optimiser l'usage du restaurant existant au sein du CIS, en développant une nouvelle activité : un habitat jeune. De potentiels besoins semblent émerger, notamment avec la possible création d'une formation professionnelle sur le territoire qui nécessiterait l'accueil de jeunes travailleurs et de jeunes travailleuses.

- **Thématiques d'accompagnement** : Modèle économique et développement de nouvelle activité
- **Objectifs** :
 - Analyser le modèle économique actuel de la MJC
 - Vérifier la possibilité d'y développer une nouvelle activité : habitat jeunes

- **Accompagnement de 6 jours en 3 phases**

Phase 1 : la résidence habitat jeunes/FJT : acculturation

- Définition et environnement réglementaire
- Les étapes de la création/transformation en FJT

Phase 2 : la transformation du CIS en HAJ

- Le bâti
- Le projet social et socio-éducatif
- La structuration RH
- La restauration en HAJ

Phase 3 : le modèle économique

- Le modèle économique au fonctionnement

- Le modèle économique l'investissement
- **Principaux résultats obtenus à la fin de l'accompagnement :**
 - Une mobilisation concrète et positive des partenaires autour de la MJC
 - Des scénarii de développement clarifiés
 - Des pistes budgétaires identifiées

Néanmoins, à la fin de l'accompagnement, restaient en suspens les réponses des partenaires pour s'engager définitivement (notamment le besoin d'une étude complémentaire sur le logement des jeunes à réaliser par la commune et la communauté de communes)

► Un accompagnement collectif pour 10 MJC orienté partenariats

▪ Contexte (données DLA 2023)

Sur ce territoire, beaucoup de MJC ont rencontré dernièrement d'importantes difficultés avec les mairies, pourtant souvent leur premier partenaire et financeur. Des fermetures d'associations, des pertes de locaux et/ou de subventions, une transformation des subventions de fonctionnement en appels à projets, ... ont été observées.

Plusieurs raisons ont été identifiées :

- Des relations qui se sont lentement dégradées avec la mairie :
 - Comptabilité associative perçue comme floue,
 - Changement de positionnement des mairies avec une volonté de contrôle renforcée,
 - Décalages entre les actions réalisées par les MJC et les attentes des mairies ; parfois même des chevauchements entre les actions de la MJC et les actions municipales en direction de la jeunesse ;
- Un contexte général de tension sur les financements publics ;
- Des gouvernances associatives qui ne saisissent pas toujours les enjeux et ne savent pas comment réagir ;
- Des fonctionnements parfois défailants entre direction et CA, qui empêchent l'identification et la réaction ajustée aux problématiques ;
- Des positionnements politiques individuels de certains membres des MJC qui s'immiscent dans la relation avec la collectivité ;
- L'affaiblissement de la Fédération Régionale des MJC, avec l'abandon progressif par les mairies du financement des postes des directeurs fédéraux mis à disposition.

Beaucoup de MJC sont aussi financées et soutenues par la CAF, via des agréments Espaces de Vie Sociale, voire Centre Social. Les relations avec ce partenaire sont plus fluides. Néanmoins, les MJC doivent concilier les attentes, parfois différentes, de ces partenaires. A titre d'exemple, les mairies attendent parfois principalement des actions en direction de la jeunesse, tandis que la CAF cible plutôt les familles. Toutefois la CAF du département constitue encore un fort soutien et parfois même un contre-pouvoir dans les relations entre les MJC et les villes.

- **Thématique d'accompagnement :** relation associations - pouvoirs publics locaux

▪ **Objectifs :**

- Identifier les problématiques et difficultés récurrentes et les signaux précurseurs de la dégradation de la relation
- Analyser les modalités de réactions existantes et leurs effets
- Identifier les outils et pistes d'actions concrètes, individuelles et/ou collectives, à court, moyen et long terme, pour aider les MJC dans leurs relations avec les collectivités, et plus largement leurs partenaires financiers.

▪ **Durée :** 3 jours

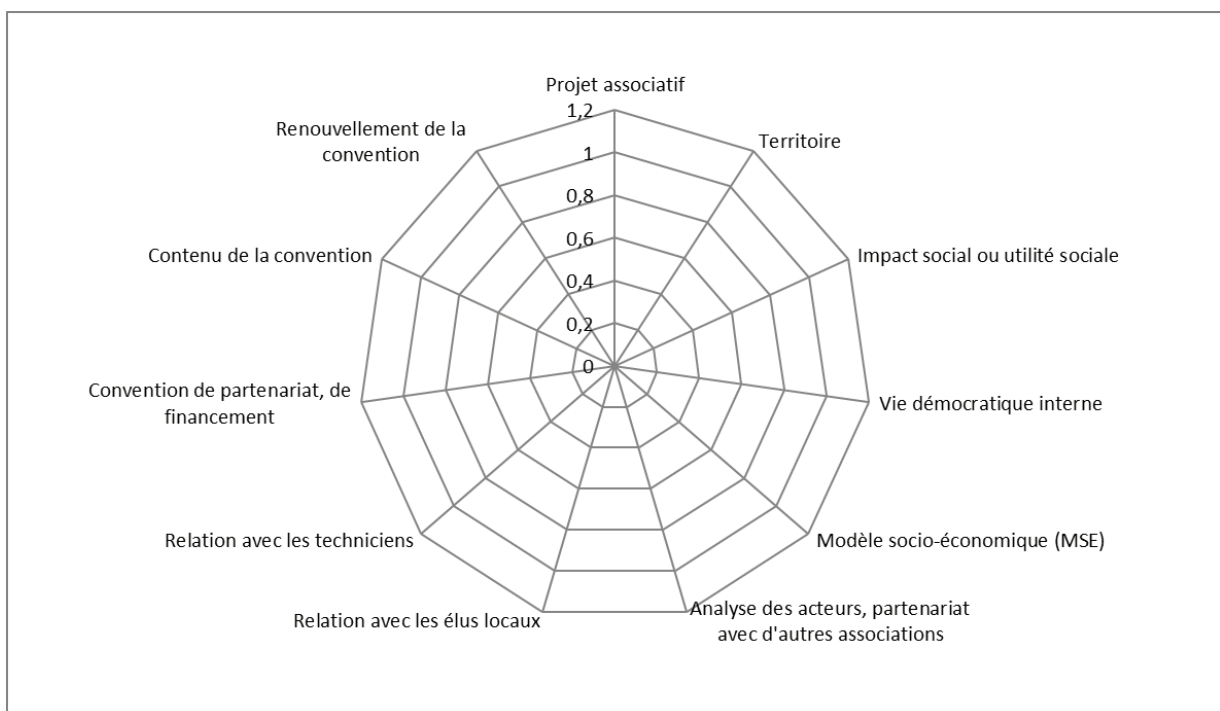
▪ **Parti-pris de l'accompagnateur :**

La démarche proposée est celle de du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC) élaborée par Yann Le Bossé. Elle est construite à partir du problème vécu par les personnes concernées, et consiste à définir, au regard des autres acteurs, à identifier ce qui peut être tenté, le mettre en œuvre, constater ce que cela produit, le célébrer le cas échéant (« fêter les petites victoires »)

▪ **1ers résultats obtenus :**

- 10 MJC participantes
- Présence de la FRMJC et de l'UDMJC
- Un partage de constats et de défis à relever collectivement :
 - Clarifier le projet associatif et le lien au territoire
 - Démontrer l'utilité sociale du projet
 - Communiquer sur sa singularité
 - Equilibrer les identités : MJC, centre social et EVS

Création d'un outil d'auto-positionnement



▪ **Difficultés repérées à la fin de l'accompagnement**

Si la démarche collective a été globalement appréciée par les MJC participantes comme espace de partage et débat et comme outil de remobilisation de certains CA, la capacité à passer à une action commune a été estimée trop complexe pour différentes raisons :

- Des situations individuelles de MJC trop dégradées,
- Des visions finalement très différentes de ce qu'est une MJC,
- Des profils de direction peu compatibles avec le nécessaire travail de coopération,
- La situation de quasi liquidation de la FRMJC.

RÉALISATION

Rédaction : Opale/CRDLA Culture (Stéphanie MAUPILE avec l'appui de Lucile RIVERA-BAILACQ)

Comité de relecture : Antoine PETITMANGIN et Laurent COSTY (MJC de France), Pauline BIDAUD, Céline BOURGOIN, Perrine CANTIER, Clément CARTON, Michèle DE VAUCOULEURS, Frédérique DUMONT, Christie EICH, Marine FERON, Véronique FRAISSENET, Baptiste GUILLEMET, Emilie GEOFFRAY, Emmanuel HYVERNAT, Jeanne LESCROART, Emilie MAZEAS, Clémentine MEVEL, Claire MOUQUET, Léna RABASTE, Lise ROCHES (Chargé.es de mission DLA)

Création graphique : Tina TICTONE - Delya OMBADE



Les informations présentées dans ce document sont sous licence Creative Commons. Par la présente licence (BY NC SA), Opale autorise l'exploitation de ces contenus à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, sous réserve d'en citer l'auteur « Opale & MJC de France » et à condition qu'ils soient distribués sous une licence identique à celle-ci.

OPALE

- **PÔLE RESSOURCES CULTURE & ESS**
- **CENTRE DE RESSOURCES CULTURE POUR LE DLA**

Depuis 1988 l'association Opale soutient les initiatives artistiques et culturelles associatives qui développent une autre économie.

Au croisement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), des arts et de la culture, de la recherche et des acteurs publics, Opale porte un pôle ressources Culture & ESS qui se décline autour de 4 fonctions :

- L'animation et la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement, notamment à travers la mission de Centre de Ressources du Dispositif Local d'Accompagnement pour la culture - CRDLA Culture - en copilotage avec l'Ufisc et la Cofac
- La production et l'édition d'études, de travaux de recherches, d'observations et de ressources sur le secteur associatif culturel
- L'information et l'orientation des porteur·euse·s de projets culturels et de leurs partenaires
- La formation et l'accompagnement

LE DLA, UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT OUVERT AU SECTEUR CULTUREL

Créé en 2004 par l'État et la Caisse des Dépôts, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a pour objectif de soutenir les structures qui mettent en place des activités et des services reconnus d'utilité sociale sur leur territoire : associations loi 1901, structures coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, etc.

Les objectifs du DLA sont d'accueillir, d'informer et de conseiller les structures employeuses afin de les soutenir dans le (re)développement du projet associatif, la pérennisation des emplois, la consolidation du modèle économique, les stratégies partenariales ou l'organisation interne.

Plus de 15 000 structures culturelles ont bénéficié de l'intervention d'un·e consultant·e depuis le début du DLA, ce secteur étant ainsi l'un des premiers accompagnés par ce dispositif généraliste.

Pour en savoir plus :

- Le site dédié au DLA : www.info-dla.fr
- Le site d'Opale : www.opale.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

